

Un chef d'entreprise mexicain rejette l'application du chapitre III de la Loi Helms-Burton contre Cuba



Mexico, 20 avril (RHC)- L'investisseur mexicain, Jaime Torres, a signalé que l'application du chapitre III de la loi étasunienne Helms-Burton n'est pas une bonne nouvelle pour les chefs d'entreprise et qu'il prétend asphyxier l'économie de Cuba.

Pour le rappel, le dit chapitre permet aux ressortissants étasuniens de poursuivre devant les tribunaux fédéraux les entreprises qui ont réalisé des gains grâce à des sociétés nationalisées dans les années 60 par le gouvernement cubain.

Ce chef d'entreprise, qui a présidé le Comité Mexique-Cuba du Conseil du Patronat Mexicain de Commerce Extérieur a tenu ces propos dans des déclarations qu'il a faites au quotidien La Jornada.

Cette semaine le Secrétariat aux Relations Extérieures du Mexique a assuré à ce quotidien qu'il protégera les entreprises mexicaines qui font ou qui veulent faire des affaires avec Cuba et qui pourraient être affectées par l'application du chapitre 3 de la Loi Helms-Burton.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/188866-un-chef-dentreprise-mexicain-rejette-lapplication-du-chapitre-iii-de-la-loi-helms-burton-contre-cuba>



Radio Habana Cuba